

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 mars 2023

Délibération n°2023-04 portant désignation des commissaires aux comptes pour la certification des comptes annuels de l'ENS-PSL

- Vu le code de l'éducation notamment son article L.712-3, L.712-9 et R.719-102 ;
- Vu le code du commerce notamment son article L.823-1 ;
- Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne la société KPMG SA, située Tour Egho, 2 avenue Gambetta-922066 Paris la Défense, aux fonctions de commissaire aux comptes de l'ENS-PSL pour un mandat de six ans (exercices comptables 2023 à 2028).

Nombre de membres votants : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstention(s) : 2

Fait à Paris, le 9 mars 2023

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

